

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2159 :**

Fixation des tarifs des droits de place des marchés de plein air de Saint-Pierre

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, TAYLLAMIN Patricia, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
974-219740184/20251217-43-2159-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

**Affaire n°43/2159 : Fixation des tarifs des droits de place des marchés de plein air de Saint-Pierre.**

*Direction Générale des Services*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion des marchés de plein air de la ville a été confiée à la SPL OPUS par un contrat de prestations de services intégrées signé le 21 décembre 2020, avec une prise d'effet au 1er mars 2021, pour une durée de sept ans.

Il convient, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les tarifs des redevances de droits de place applicables pour l'année 2026.

Les tarifs des redevances de droits de place, applicables à compter du 1er janvier 2026, sont les suivants et demeurent inchangés :

**MARCHE FORAIN DU SAMEDI :**

ABONNÉS		
EMPLACEMENT	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	40 €	120 €
3 ml	55 €	165 €
4 ml	75 €	225 €
Camions ou remorques < à 5 mètres	100 €	300 €
Camions ou remorques > à 5 mètres	160 €	480 €

SAISONNIERS			
EMPLACEMENT	JOURNALIER	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	10 €	43 €	129 €
3 ml	15 €	65 €	195 €
4 ml	20 €	87 €	261 €
Camions ou remorques < à 5 mètres	27 €	117 €	351 €
Camions ou remorques > à 5 mètres	41 €	177 €	531 €

OCCASIONNELS	
EMPLACEMENT	JOURNALIER
2 ml	10 €
3 ml	15 €
4 ml	20 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2159-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Camions ou remorques < à 5 mètres	27 €
Camions ou remorques > à 5 mètres	41 €

#### **MARCHE AUX FLEURS DU MERCREDI : 20 emplacements**

Le tarif du marché aux fleurs est de 15€ l'emplacement de 3 mètres par 3 mètres.

#### **MARCHE FORAIN DE LA RAVINE DES CABRIS : 60 emplacements**

TYPE D'EMPLACEMENT	TARIF
3M X 3M	10€/jour
Camions ou remorques < à 5 mètres linéaires	15 €/jour
Camions ou remorques > à 5 mètres linéaires	20 €/jour

Ceci exposé,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

- **D'APPROUVER les tarifs de droits de place des marchés de plein air de Saint-Pierre pour l'année 2026,**
- **DE L'AUTORISER, ainsi que le Directeur Général des Services ou toute personne qu'il aura dûment habilitée, à SIGNER tous documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2159-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025